



La Ronde de la Choisille 2019

Règlement Complet

Organisateurs :

Le Réveil Sportif de Saint Cyr sur Loire section Athlétisme organise la Ronde de la Choisille le :
dimanche 2 juin 2019

L'organisateur, en cas de force majeure ou toute autre circonstance mettant la sécurité des coureurs en danger, se réserve le droit d'annuler ou décaler les horaires de départ sans aucune contre partie.

Epreuves :

La Ronde de la Choisille comporte 4 épreuves :

- 09h30 : « Course des collèges » 1,8 km sans classement
- 09h45 : « Ronde de la Choisille » 15,4 km Course avec classement
- 09h50 : « Course primaires » 1,2 km sans classement
- 10h00 : « Parcours famille, la Choisillette » 4,350 km sans classement
- 10h15 : « la petite Ronde » 9,774 km Course avec classement

Ravitaillements :

Course 15,4 km : Un ravitaillement est posté au 6^e km, au 9,5 km et arrivée

Course 9,774 km : Un ravitaillement est posté au 4^e km et arrivée.

Inscriptions :

Les bulletins d'inscription papier sont à retourner au RSSC Athlétisme, allée René Coulon 37540 St Cyr sur Loire accompagnés d'un chèque du montant des inscriptions à l'ordre du RSSC Athlétisme au plus tard le mercredi 29 mai 2019.

Les inscriptions seront aussi possibles :

- Le samedi 2 juin 2018 de 15h00 à 18h00 au stade Guy Drut, 9 allée René Coulon à Saint Cyr sur Loire.
- Le dimanche 3 juin 2018 à partir de 8h00 et jusqu'à 30' avant le début de l'épreuve.

Les inscriptions en ligne sont possibles jusqu'au samedi 1^{er} juin 2019, 21h00

Ne peuvent s'inscrire dans une épreuve que les personnes répondant aux catégories d'âge suivantes :

- Course primaires :
 - inscriptions individuelles : enfants nés entre 01 janvier 2008 et 31 décembre 2010 (inscriptions sur place uniquement).
 - inscriptions par les écoles partenaires : enfants en classe de CE2 à CM2 (inscriptions par les écoles uniquement)
- Course 15,4 km : nées avant le 31 décembre 2001.
- Course 9,7 km : nées avant le 31 décembre 2003.
- Parcours pour tous 4,350 km : pas d'âge limite

Retrait des dossards :

Ils seront à retirer :

- Le samedi 1er juin 2019 de 15h00 à 18h00 au stade Guy Drut, 9 allée René Coulon à Saint Cyr sur Loire.
- Le dimanche 2 juin 2019 de 8h00 jusqu'à 30 min avant l'épreuve au stade Guy Drut.

Droits d'engagement :

- Course des primaires 1,2 km : gratuite
- Course des collèges 1,8 km : gratuite
- Course 15,4 km : 11 € + 2€ le jour de l'épreuve
- Course 9,7 km : 9 € + 2€ le jour de l'épreuve
- Parcours pour tous 4,350 km : 5 € / personne ou 10 € (pour 3 inscriptions de la même famille) + 2€ le jour de la course

Assurances :

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de AIAC Courtage. Les licenciés FFA bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

Certificat médical :

Conformément aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport :

Les participants aux courses 15,4 km et 9,7 km sont subordonnés à la présentation d'une photocopie de :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un Pass' « J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
- une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de **l'Athlétisme en compétition** ou de **la course à pied (ou hors stade) en compétition**.
- un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'Athlétisme en compétition** ou de **la course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Seules les licences FFA peuvent être présentées sur Smartphone à condition qu'un mail avec la licence jointe soit transmise.

Secours :

L'organisation disposera d'une assistance médicale pendant la durée de l'épreuve composée d'un médecin et de postes de secours.

Résultats :

Ils seront affichés sur la zone arrivée.

Ils seront disponibles sur le site de l'évènement à l'adresse : <http://www.laronde-delachoisille.com>, sur le site de la FFA et sur les sites de nos partenaires.

Pour non parution de votre résultat vous devez expressément faire la demande à contact@laronde-delachoisille.com

Récompenses :

Un lot souvenir sera offert à tous les participants à l'arrivée des épreuves « courses » 15,4 km et 9,7 km. **dans la limite des 600 premières inscriptions toutes épreuves confondues.**

Un trophée du challenge du nombre sera décerné à l'association qui possédera le plus grand nombre cumulé d'arrivants sur les courses 15,4 km et 9,7 km.

Course 15,4 km :

Une récompense aux 3 premiers du classement scratch (hommes et femmes)

Une récompense au 1^{er} de chaque catégorie hommes et femmes (Ju, Es, Se, **Master 1, Master 2, Master 3 et Master 4**)

Les récompenses par catégories ne sont pas cumulatives avec le classement scratch

Course 9,7 km :

Une récompense aux 3 premiers du classement scratch (hommes et femmes)

Une récompense au 1^{er} de chaque catégorie hommes et femmes (Ca, Ju, Es, Se, **Master 1, Master 2, Master 3 et Master 4**)

Les récompenses par catégories ne sont pas cumulatives avec le classement scratch

A partir du 16 juin les lots ne sont plus retirables

Inscription de groupe

Dans le cas où vous inscrivez une tierce personne, vous déclarez avoir reçu l'accord préalable de celle-ci et vous déclarez implicitement que cette tierce personne a pris connaissance et accepte le règlement de l'épreuve.

Cession de dossards

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Carte Bleue - Majorité

En procédant à une inscription via le site, vous déclarez être majeur et être le détenteur de la carte de crédit utilisée pour effectuer le paiement de la dite inscription. Si vous inscrivez une personne mineure, vous certifiez avoir l'autorité légale afin de procéder à cette inscription. Pour que l'inscription en ligne soit définitivement validée, un paiement comptant doit être effectué.

Droit à l'image :

J'autorise expressément les organisateurs de l'évènement ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'évènement, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, en France et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.

Informations personnelles

Lors de votre inscription à la Ronde de la Choisille, vous vous inscrivez automatiquement à la mailing-list vous permettant de recevoir régulièrement les actualités de l'organisation de la Ronde de la Choisille et de ses partenaires pour une durée de 1 an à compter du jour de l'évènement. Vous avez possibilité de vous désinscrire à tout moment en cliquant sur le lien "se désinscrire " du site de la Ronde de la Choisille <http://www.laronde-delachoisille.com>

CNIL

L'organisation de l'évènement déclare avoir suivi la procédure nécessaire auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) pour la gestion des sites d'informations dédiés à l'évènement. Le RSSC, entité juridique, s'engage à effacer définitivement toute information personnelle vous concernant sur simple demande de votre part par courrier électronique à contact@laronde-delachoisille.com Conformément à la loi de l'Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

A participer, dans les limites fixées par le règlement, à la ronde de la Choisille sur l'épreuve 1,2 km et dégage toute responsabilité des organisateurs en cas de défaillance physique de sa part.

A..... le

(Signature des parents)